

« AAT »
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : Chemin de Ponserot - le Collet pointu
13840 ROGNES
481 681 658 RCS Salon-de-Provence

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 décembre,
A 10h

Les associés de la société « AAT », société civile immobilière, en liquidation, au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre TCHEREVATCH, gérant associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Alexandre TCHEREVATCH, propriétaire de 999 parts sociales ;
- Madame Annie CORDEY, propriétaire de 1 part sociale ;

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent 1 000 parts sociales, soit plus des deux tiers des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition du solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation des associés,
- le texte des projets de résolutions

 1 

- le rapport du liquidateur,
- les comptes de liquidation,
- la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde de 0 euro.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
SOLDE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de 0 euro décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société AAT dont la personne morale cesse d'exister **à compter de ce jour**, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
POUVOIRS EN VU DES FORMALITES

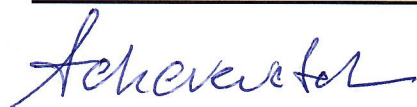
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

fch 2 

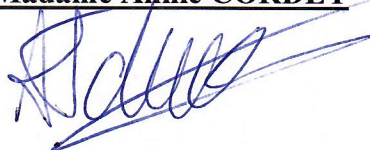
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Monsieur Alexandre TCHEREVATCH

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tcherevatch', written in a cursive style.

Madame Annie CORDEY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Cordey', written in a cursive style with a large flourish at the end.